



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2017 et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la mission. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour, notamment les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, entre le 28 septembre et le 15 décembre 2016. Il présente également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et fait le point sur le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et sur l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la MINUAD.

#### II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

2. Aucun conflit armé majeur n'a eu lieu au Darfour au cours de la période considérée. Toutefois, la situation est restée instable en l'absence de progrès vers un accord global à même de remédier aux causes profondes de la violence. Les hostilités avec les mouvements armés ont diminué du fait de l'offensive militaire lancée par l'État, qui a contenu la rébellion armée dans une petite partie du Jebel Marra, et des effets de la saison des pluies sur la mobilité des forces militaires. Le nombre d'affrontements intercommunautaires a diminué par rapport aux années précédentes. La situation de sécurité générale au Darfour s'est cependant dégradée en raison de la concurrence saisonnière pour l'eau, les terres et les ressources et de la persistance de différends à cet égard, ainsi que de la prolifération des armes et de la recrudescence de l'impunité, qui ont continué d'attiser les tensions et les conflits intercommunautaires. On a signalé des actes criminels et des violations des droits de l'homme commis par des groupes criminels organisés et des milices contre les civils, y compris les personnes déplacées, ainsi que plusieurs attaques contre les forces militaires et de police.

##### Combats entre les forces de l'État et les mouvements armés

3. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la séance de clôture de la Conférence de dialogue national, qui a eu lieu à Khartoum le 10 octobre, le Président Omar Béchir



a annoncé la prorogation du cessez-le-feu unilatéral du Gouvernement au Darfour et dans les deux zones. Le Gouvernement venait alors de déclarer avoir pris le contrôle du Jebel Marra, dans le cadre de l'offensive militaire menée depuis le début de 2016, et que le mois de septembre avait vu la conclusion du conflit au Darfour. Du fait des pertes territoriales subies pendant l'offensive, ainsi que des dissensions internes, la rébellion armée au Darfour se limitait à la présence de combattants de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan sur un petit territoire dans l'ouest du Jebel Marra.

4. Selon plusieurs rapports, l'ALS-AW comptait quelques petits groupes de combattants mobiles opérant à l'est et au sud-ouest de Sarong, au nord-est de Nertiti (Darfour central). De l'avis du Gouvernement, la présence de l'ALS-AW dans la zone de Sarong ne correspondait pas à des opérations militaires viables, mais constituait une tentative de la part du mouvement armé, et en particulier de son dirigeant Abdul Wahid al-Nour, pour démontrer que le mouvement restait important sur le plan politique, malgré ses pertes militaires et ses divisions internes. Alors même que les dirigeants de l'ALS-AW démentaient publiquement tout affaiblissement du mouvement armé, le 4 novembre, 222 de ses membres, menés par un ancien commandant de la zone de Sarong, ont signé un accord de paix avec l'administration du Darfour central à Koron, au sud de Golo. Cet accord prévoyait des arrangements en matière de sécurité, le partage du pouvoir et l'engagement de l'administration de fournir une aide au développement à la région. Le 21 novembre, des membres de la faction armée auraient rejoint Khartoum pour signer le document final issu du dialogue national. De même, le 20 novembre, 16 personnes prétendant être membres de l'ALS-AW et provenant de la zone du Jebel Si ont signé un accord de paix avec l'administration de cet État.

5. Bien que confinée dans une zone restreinte du Jebel Marra, l'ALS-AW aurait lancé le 19 novembre une attaque contre les Forces armées soudanaises présentes à Sarong, blessant 16 militaires. Celles-ci auraient riposté le 4 décembre en procédant à des tirs d'artillerie sur les positions de l'ALS-AW dans la zone située à l'est de Nertiti. La MINUAD n'a pu ni vérifier ces informations ni constater les conséquences des combats car l'accès à la zone a continué de lui être refusé par le Gouvernement.

6. Aucun affrontement n'a été signalé entre le Gouvernement et les forces du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et de la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS/MM) depuis avril 2015 et avril 2016, respectivement. À la suite du cessez-le-feu proclamé par le Président, ces deux mouvements armés, en tant que membres du Front révolutionnaire soudanais, ont annoncé le 30 octobre qu'ils cessaient unilatéralement les hostilités à des fins humanitaires pour une durée de six mois. Le 25 novembre, ayant été informé à plusieurs reprises de la présence de mouvements armés du Darfour au Soudan du Sud, le Président sud-soudanais Salva Kiir Mayardit a ordonné aux organes de sécurité et aux forces armées de son pays de faire en sorte que, au plus tard à la fin du mois de novembre, les mouvements rebelles en provenance du Soudan soient expulsés du Soudan du Sud et empêchés d'agir depuis ce pays.

7. Le 29 septembre, Amnesty International a publié un rapport dans lequel elle dénonçait l'utilisation d'armes chimiques contre des civils par les forces de l'État, ainsi que d'autres violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, dans le cadre de l'offensive lancée par ces forces dans le Jebel Marra depuis le début de

2016. Le Gouvernement soudanais a fermement nié ces allégations qu'il estime sans fondement, affirmant qu'il n'était pas en possession de telles armes et que ses installations industrielles, tant militaires que civiles, restaient ouvertes pour enquête à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Après examen des allégations figurant dans le rapport, celle-ci a initialement déclaré que, sans la communication de nouveaux renseignements et éléments de preuve, il n'était pas possible à ce stade de tirer des conclusions. La MINUAD n'a trouvé aucune preuve de l'utilisation d'armes chimiques dans le Jebel Marra, mais il ne lui a pas été donné libre accès aux zones de conflit. Le 28 octobre, l'administration du camp de personnes déplacées de Hassahissa a demandé à la communauté internationale d'envoyer une équipe pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques et autres par les forces de l'État.

### **Conflits locaux et violences intercommunautaires**

8. Les trois derniers mois ont été caractérisés par plusieurs affrontements intercommunautaires générés par des problèmes d'accès aux terres et aux ressources pendant les périodes de migration et de culture et des incidents liés aux vols de bétail, qui ont été sensiblement exacerbés par l'inadéquation de l'état de droit et des institutions judiciaires, ainsi que par la prolifération des armes. Dans ce contexte, les administrations des États, les administrations autochtones et les chefs traditionnels ont continué de s'employer à prévenir les différends et à y faire face grâce à des mesures de sécurité, au dialogue avec les parties prenantes, à la mise en place de conditions propices à la conclusion d'accords de cessation des hostilités et à la réconciliation.

9. Au Darfour méridional, les périodes de migration et de culture en cours ont été marquées par de fortes tensions, signalées notamment à Bouram et à Greida. Des membres des Fallata et des Salamat se sont affrontés à la suite de vols de bétail le 9 octobre et le 5 novembre, respectivement à Oued Hagam et à Nadhif, près de Bouram, ces heurts faisant 10 victimes. Outre le déploiement de troupes gouvernementales dans ces zones pour empêcher une nouvelle escalade des combats, les administrations autochtones des deux communautés et les autorités locales se sont regroupées au sein d'un comité de la paix pour tenter de résoudre leurs différends concernant l'accès aux ressources et de veiller à la mise en œuvre de l'accord qu'elles avaient signé en septembre 2015. Le 9 novembre, des vols de bétail à Merifin, au sud-ouest de Bouram, ont donné lieu à des affrontements entre des Habbaniya, apparemment soutenus par les Fallata, et des Salamat, qui ont entraîné la mort de six membres des Habbaniya et de quatre des Salamat. La violence a été endiguée grâce au déploiement de forces de l'État supplémentaires et à la détermination des dirigeants locaux à assurer le traitement des incidents comme des actes criminels.

10. À Greida, après que des membres armés des Rizeigat eurent tenté de violer des filles Massalit à Oum Charana, des heurts sont survenus le 8 novembre entre les deux groupes et ont fait quatre victimes parmi les Rizeigat et deux chez les Massalit. Le Chef suprême des Rizeigat est venu de Daein pour désamorcer les tensions dans la région et empêcher la mobilisation continue de sa communauté, alors que les autorités locales ont dialogué avec les Massalit à cette même fin. Néanmoins, le 16 novembre, des agriculteurs Massalit ont tué deux nomades Rizeigat qui auraient fait paître leur bétail sur leurs terres, à Dimozoya, au sud de Greida. Les 17 et 18 novembre, à Joghana et à Dimozoya, les Rizeigat ont lancé des

attaques en représailles, qui ont entraîné la mort de 21 Rizeigat et de 10 Massalit, portant le nombre total de victimes à 27 Rizeigat et 12 Massalit. À l'issue d'une réunion entre les autorités locales et les administrations autochtones tenue le même jour, il a été convenu que tous les éleveurs Rizeigat devraient quitter la localité jusqu'à la fin de la saison des cultures à la mi-janvier 2017 et qu'une réunion de réconciliation aurait lieu en décembre 2016.

11. Au Darfour occidental, un différend non résolu concernant l'indemnisation pour les meurtres commis lors de vols de bétail antérieurs a donné lieu à des affrontements les 30 et 31 octobre entre les Zaghawa et les Aoulad Zeïd, sous-clan des Rizeigat du nord, à Kolbos, le long de la frontière soudanaise avec le Tchad. Ces affrontements ont entraîné la mort ou l'enlèvement de 16 personnes issues des deux communautés. Le Gouverneur du Darfour occidental et les forces conjointes soudano-tchadiennes sont intervenus rapidement pour mettre un terme à la violence. Le 13 novembre, en collaboration avec les autorités tchadiennes locales, ils ont animé une réunion de réconciliation entre les deux groupes, au cours de laquelle les parties sont convenues d'échanger les personnes enlevées. Toutefois, les combats ont repris le 25 novembre, quand les Aoulad Zeïd ont attaqué les Zaghawa près de Bérek, de l'autre côté de la frontière avec le Tchad, faisant quatre victimes, dont un soldat tchadien. Entre les appels à la vengeance et les rapports signalant la mobilisation des communautés, la situation demeure tendue dans la zone du Jebel Moon.

12. S'agissant des affrontements intercommunautaires survenus au Darfour oriental, les discussions séparées tenues, à l'initiative du Gouvernement, à Khartoum du 4 au 6 octobre avec les Rizeigat du sud et les Maaliya n'ont pas permis de progresser dans le règlement du différend opposant les deux communautés à propos de terres et de ressources à Adila et à Abou Karinka. Les tensions sont donc restées vives. Les 14 et 15 octobre, deux Maaliya ont été tués à la suite d'une série de vols de bétail à Abou Karinka. Une nouvelle escalade a été empêchée grâce à l'intervention rapide de l'administration de l'État et des responsables des deux communautés, qui a abouti le 17 octobre à un accord d'indemnisation.

13. Au Darfour septentrional, la situation est restée tendue à Sortoni entre les personnes déplacées de l'ethnie Four et les Rizeigat du nord à la suite des attentats commis par ces derniers en mai à l'encontre de personnes déplacées, notamment sur leur site de rassemblement, et sur fond d'accusations de vol de bétail et de destruction de récoltes portées à l'encontre des Four, dont certains éléments de l'ALS-AW. Le 27 octobre, les dirigeants locaux des nomades ont empêché des personnes déplacées d'accéder au point d'eau de la zone. L'interdiction a été levée le 13 novembre grâce à la collaboration de la MINUAD avec les dirigeants locaux à Kabkabiya et à Sortoni. Les nomades continuent de bloquer la circulation commerciale le long de la route entre Kabkabiya et Sortoni. Le processus de réconciliation mené par le Gouvernement, par l'intermédiaire du comité de Kabkabiya de protection des récoltes et de gestion des conflits, n'a pas encore abouti.

#### **Violence contre les personnes déplacées**

14. Les personnes déplacées ont été la cible de 201 crimes, qui ont fait 26 victimes. La plupart de ces crimes ont été attribués par les intéressés aux forces

de sécurité de l'État ou aux milices progouvernementales. Les zones les plus touchées ont été Koutoum, Kabkabiya, Korma, Changel-Tobaya, Taouïla et Sortoni au Darfour septentrional, Geneina, Kereinik et Mournei au Darfour occidental, et Zalingei, Nertiti et Tour au Darfour central. En octobre, les conditions de sécurité à proximité du camp de personnes déplacées de Sisi, à l'ouest de Geneina, au Darfour occidental, se sont considérablement dégradées, des informations faisant état de la présence de milices arabes armées et d'attaques contre des agriculteurs Massalit déplacés, y compris des femmes. Le 18 octobre, le Gouverneur du Darfour occidental et des dirigeants locaux ont facilité la conclusion d'un accord entre les communautés Massalit et Tama et se sont engagés à veiller à ce que les auteurs d'actes criminels soient traduits en justice. En octobre, une série d'attaques commises par des éleveurs de chameaux dans la zone de Tour (Darfour central) a par ailleurs entraîné le déplacement d'environ 200 personnes à Nertiti, à Kas et à Nyala (Darfour méridional). Le 19 novembre, un grand nombre de miliciens Maharia sont entrés, à bord de véhicules équipés de mitrailleuses, dans le camp de déplacés de Kassab, au nord-est de Koutoum (Darfour septentrional), semant la panique générale. Quelques jours avant, les Maharia avaient bloqué la route entre Koutoum et Al-Fasher pour protester contre l'arrestation de leur chef par le Service national de renseignement et de sécurité au début du mois.

15. La sécurité des communautés déplacées a également été mise en péril par une augmentation des arrestations arbitraires et des détentions illégales, surtout au Darfour méridional et au Darfour occidental. Les 19 et 20 octobre, par exemple, au moins six dirigeants des personnes déplacées ont été arrêtés pour avoir organisé la veille une manifestation à Geneina (Darfour occidental). Le 18 octobre, à Kario, à l'ouest de Daein (Darfour oriental), la police a fait un usage disproportionné de la force lors d'une fouille au camp de réfugiés, arrêtant au passage 11 Sud-Soudanais et les accusant d'infractions diverses, y compris d'avoir résisté lors de leur arrestation et d'avoir brassé de l'alcool. Huit d'entre eux ont été condamnés lors d'un procès expéditif et placés en détention à la prison d'État de Daein. Le 1<sup>er</sup> octobre, après la tenue d'une réunion le 31 juillet avec l'Envoyé spécial des États-Unis pour le Soudan et le Soudan du Sud, quatre des sept autres personnes arrêtées dans des camps de personnes déplacées du Darfour central ont été libérées par le Service national de renseignement et de sécurité, tandis que les trois autres ont été transférées de Zalingei à Khartoum.

### **Criminalité et banditisme**

16. Au cours de la période considérée, 659 actes criminels et 122 victimes ont été signalés, contre 570 actes criminels et 110 victimes pendant la période précédente. Parmi ces crimes figuraient les voies de fait et le harcèlement (206 cas), les tirs de coup de feu (149 cas), les meurtres (86 cas), les vols à main armée (49 cas), les cambriolages et vols avec effraction (41 cas), les vols de bétail (43 cas), les enlèvements (31 cas), les tentatives de vol (16 cas), les menaces de violence (14 cas), les attaques et embuscades (8 cas), les pillages (4 cas), les incendies criminels (2 cas) et d'autres incidents (10 cas).

17. La période considérée a également été marquée par plusieurs agressions perpétrées contre des militaires et des policiers par des milices et des groupes armés organisés. Par exemple, une force regroupant des militaires et des policiers du Gouvernement, déployée pour vérifier les informations faisant état de la destruction de récoltes, s'est heurtée le 15 novembre à des éleveurs arabes à Oum Tearent, au

nord de Changel-Tobaya (Darfour septentrional), causant la mort d'un soldat et d'un éleveur. Le 17 novembre, un groupe armé a attaqué un poste de contrôle de la police sur la route entre Khartoum et Al-Fasher, dans le village de Kathkara, à l'est de celle-ci, tuant trois policiers et en blessant deux autres et s'emparant de fusils d'assaut et de mitrailleuses.

### III. Évolution de la situation politique

#### Processus de paix au Darfour

18. Depuis la signature par l'ALS-MM et le MJE, en août, de l'Accord relatif à la feuille de route proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, aucun progrès tangible n'a été accompli sur la voie de la paix au Darfour, en raison de désaccords persistants entre les parties quant aux modalités de la cessation des hostilités et de l'accès humanitaire. Le Groupe de mise en œuvre et la MINUAD ont poursuivi le dialogue avec les parties pour aplanir les divergences, en particulier concernant la place du Document de Doha pour la paix au Darfour dans les négociations et les conditions de la divulgation de l'emplacement des forces de l'ALS-MM et du MJE dans la région.

19. À la demande de l'ALS-MM et du MJE et avec l'accord du Président soudanais, le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, anime les négociations au Darfour depuis mai. Les rencontres avec les dirigeants de l'ALS-MM et du MJE, le 19 octobre à Kampala, ont été l'occasion de discussions informelles. Le Président du Tchad, Idriss Deby Itno, a également continué de participer aux efforts visant à régler la crise au Darfour et a rencontré, le 12 octobre à Berlin, les dirigeants de l'ALS-MM et du MJE, qu'il aurait exhortés à participer au dialogue national conclu l'avant-veille à Khartoum.

20. La période considérée a été marquée non seulement par l'absence de progrès dans le processus de paix, mais aussi par des informations faisant état de divisions au sein des mouvements armés. Outre les dissensions entre les membres de l'ALS-AW mentionnées plus haut, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président du MJE, Gibril Ibrahim, a démis de ses fonctions le Secrétaire du mouvement, Abu Bakr Hamid. Selon les médias, celui-ci, qui entretient de bonnes relations personnelles avec le Président tchadien, était plus sensible aux appels lancés par ce dernier au MJE pour qu'il s'associe au dialogue national. Le 3 décembre, comme il s'y était engagé lorsqu'il avait déclaré unilatéralement la cessation des hostilités, le MJE a libéré 22 membres des Forces armées soudanaises et les quatre derniers commandants du MJE-Soudan qu'il détenait.

#### Dialogue national

21. Le 10 octobre, l'Assemblée générale du dialogue national, à laquelle participaient 79 partis politiques et 28 mouvements armés, a adopté un document final contenant 981 recommandations formulées par six comités. Ce document présentait les grandes lignes d'un régime politique fédéral et présidentiel, dans lequel la Chambre des députés et le Conseil des États formeraient un parlement bicaméral et les trois pouvoirs seraient séparés. Ses signataires réaffirmaient les valeurs de la démocratie et mettaient l'accent sur les principes d'égalité des citoyens et de diversité de l'identité soudanaise. Le 26 octobre, le secrétariat du dialogue national a présenté ce document à l'Assemblée nationale soudanaise afin qu'elle

s'en inspire pour rédiger une nouvelle Constitution permanente dans un délai de trois mois. Le 5 décembre, le Mécanisme supérieur de coordination du dialogue national a été dissous et un nouveau comité chargé de suivre la mise en œuvre du document national a été établi.

22. Le Gouvernement et plusieurs pays de la région se sont félicités du succès du dialogue. Mais les groupes de l'opposition se sont montrés critiques, faisant valoir que, bien que les principes généraux de bonne gouvernance et d'unité y soient réaffirmés, le document final, ainsi que le discours prononcé par le Président à la séance de clôture du 10 octobre, demeurait vague et ne contenait aucun engagement sur des questions essentielles, telles que la Constitution permanente, les droits politiques, le rôle des services de sécurité et les mesures d'exécution. En outre, la coalition Appel du Soudan a déclaré que le dialogue n'était pas consensuel et inclusif comme prévu dans l'Accord relatif à la feuille de route et que ses conclusions ne pouvaient que servir de base à un nouveau processus, plus large, auquel elle serait prête à s'associer à certaines conditions.

23. La décision par laquelle le Gouvernement, le 3 novembre, a réduit les subventions sur le carburant et l'électricité pour enrayer l'inflation a donné lieu à plusieurs petites manifestations, notamment à Khartoum, à Al-Fasher et à Nyala. Les autorités ont arrêté 21 membres des partis d'opposition, dont le Président du Parti du congrès national, qu'elles ont accusé d'incitation au renversement du régime. Le 25 novembre, des militants politiques ont appelé à un large mouvement de désobéissance civile du 27 au 29 novembre. Des manifestations organisées principalement par des étudiants ont été signalées à Khartoum, Al-Fasher et Omdurman, entre autres, ainsi que des arrestations effectuées par les services de sécurité. Des agents du Service national de renseignement et de sécurité auraient également fermé des organes de presse ayant critiqué les mesures d'austérité.

#### **IV. Situation humanitaire**

24. En 2016, les partenaires humanitaires ont dénombré quelque 97 000 personnes nouvellement déplacées (53 000 au Darfour septentrional, 29 000 au Darfour méridional et 15 000 au Darfour central), principalement à cause des combats à Jebel Marra, auxquelles viendraient apparemment s'ajouter jusqu'à 88 000 personnes dont le déplacement n'a pu être confirmé, faute d'accès suffisant aux lieux concernés. Si les déplacés ont reçu une aide humanitaire de base, tous les besoins n'ont pu être satisfaits dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection et des moyens de subsistance dans certains sites du Darfour septentrional et du Darfour méridional.

25. Au cours de la période considérée, 17 arrivées en provenance de Golo ont été recensées au Darfour septentrional et aucune au Darfour méridional. Le nombre de déplacés a pu être vérifié dans toutes les zones connues de déplacement au Darfour méridional, sauf à Deribat, où le Gouvernement continue d'empêcher le personnel humanitaire d'accéder à environ 800 personnes. Au Darfour central, on a recensé quelque 5 000 déplacés à Zalingei et 10 500 à Guldo, tandis qu'environ 30 000 personnes seraient rentrées chez elles, dont 25 000 à Golo. Des informations non confirmées font état de 41 000 personnes déplacées ou touchées à Nertiti, Rockero, Tour, Daya et Fanga Suk, et de 45 000 déplacés supplémentaires dans la région de Bouri et Wadi Bouri.

## V. Situation opérationnelle

### **Attaques, restrictions de mouvements, refus d'accès à la mission**

26. Trente et un actes criminels visant le personnel et les biens de l'Organisation ont été constatés (dont 2 enlèvements, 4 vols à main armée, 8 vols et cambriolages, 2 entrées non autorisées, 10 cas de jet de pierres, 1 menace adressée à un membre du personnel, 2 fusillades ou actes d'intimidation et 2 cas de surveillance hostile), contre 19 au cours de la précédente période. Le 24 novembre, des hommes armés ont enlevé quatre membres du personnel recruté sur le plan national le long de la route menant au grand camp de la MINUAD situé à Nyala et les ont libérés le jour même, sans toutefois leur rendre leurs effets personnels, à Douma, soit 45 kilomètres au nord-ouest de la ville. La veille, le Service national de renseignement et de sécurité avait arrêté un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national pour une prétendue atteinte à la sécurité. Des discussions sont en cours entre la MINUAD et le Service au sujet de la situation de cette personne.

27. Au 15 décembre, les patrouilles au sol de la MINUAD s'étaient heurtées à 67 refus ou restrictions d'accès de la part du Gouvernement ou de jeunes déplacés au Darfour. La mission a continué de se voir refuser l'accès à des zones signalées précédemment comme des zones de conflit dans le Jebel Marra et ses patrouilles ont subi des restrictions similaires au lendemain de violences intercommunautaires à Greida (Darfour méridional) et Foro Bourounga (Darfour occidental), les 26 et 27 novembre respectivement. Du 3 au 6 novembre, l'administration du Darfour occidental a restreint les vols et les déplacements au sol de la mission depuis ou vers son camp de Geneina, ce qui a eu de graves répercussions sur les opérations et la sécurité de son personnel. La MINUAD s'est vu refuser 29 demandes d'autorisation de vol au total, dont 26 au cours de l'épisode susmentionné à Geneina. Les autorités soudanaises ont également restreint les vols de la mission en refusant tout vol direct entre les bases d'opérations des différents secteurs et en limitant les créneaux autorisés pour les opérations aériennes.

### **Refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires**

28. L'insécurité a continué d'entraver les activités humanitaires au Darfour. Le 28 septembre à Sortoni (Darfour septentrional), des membres de l'ALS-AW ont enlevé deux travailleurs humanitaires, qu'ils accusaient d'espionnage pour le compte du Gouvernement, pour les relâcher le jour même. Le 18 octobre, la police a fait une descente dans le nouveau camp de réfugiés de Kario (Darfour oriental) sans en aviser les acteurs humanitaires au préalable. Ces deux incidents ont entraîné la suspension temporaire des activités humanitaires. Au Darfour septentrional, les tensions intercommunautaires à Sortoni ont entraîné le blocage permanent de la route menant à Kabkabiya, ce qui a empêché la libre circulation des personnes déplacées et perturbé la fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement en novembre.

29. Les acteurs humanitaires ont également continué de se heurter à des obstacles bureaucratiques, notamment le rejet ou la délivrance tardive des autorisations de voyage, en particulier vers les régions où se trouveraient les personnes déplacées en raison du conflit au Jebel Marra. Il est resté impossible de passer d'un côté à l'autre des lignes de front, ce qui a rendu inaccessibles certaines zones du centre et de

l'ouest du Jebel Marra, tandis que d'autres parties du massif demeuraient difficiles d'accès. Sur 21 demandes d'évaluation interinstitutions à Deribat, Golo, Nertiti, Tour, Guldo et Bouri et Wadi Bouri (Darfour central et Darfour méridional), 3 ont été rejetées et 14 sont toujours en attente. Certaines demandes ne concernant qu'une institution ont été acceptées, mais pas dans tous les secteurs, les activités de protection ayant par exemple rencontré des difficultés. Dans ces régions, les missions se sont souvent déroulées sous la surveillance stricte des autorités. En outre, le manque de cohérence dans l'application des procédures entre les États du Darfour et entre les administrations des États et l'administration fédérale a également eu une incidence sur les opérations humanitaires. Une demande concernant une mission interinstitutions à Leït (Darfour septentrional), où seraient établis 5 000 à 11 000 réfugiés, est en attente depuis juillet.

### **Visas et dédouanement**

30. Le Gouvernement a délivré 557 visas à la MINUAD, dont 330 pour le personnel militaire et de police et 23 pour le personnel recruté sur le plan international. De ce nombre, il a, pour la première fois depuis un an, accepté une demande de visa concernant un spécialiste des droits de l'homme. Au 8 décembre, 117 des demandes de visa déposées depuis janvier 2016 étaient toujours en suspens; 30 d'entre elles concernaient le personnel civil. La Section des droits de l'homme (46 %), le Centre d'opérations conjoint (15 %), la Division de l'information et de la communication (12 %) et la Section de la protection des civils (11 %) ont vu leur taux de vacance diminuer, tandis que celui de la Section de la sécurité et de la sûreté a augmenté (16 %).

31. Le Gouvernement a dédouané la totalité des 182 lots de rations alimentaires à destination de la zone de la mission, mais 251 lots de matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents sont encore en attente de dédouanement à Port-Soudan et à Khartoum. Le matériel de l'unité chinoise d'hélicoptères de manœuvre est en attente de dédouanement par le Ministère des affaires étrangères depuis le 10 octobre, tandis que le navire qui le transporte se trouve à quai à Port-Soudan depuis le 6 novembre, générant des surestaries. Parmi les autres livraisons en attente, parfois depuis près d'un an, figurent des pièces de matériel de transmissions, des véhicules, des imprimantes et des systèmes de gestion des déchets. Les pénuries de matériel qui en découlent continuent de nuire à la capacité des soldats et des unités de police constituées de communiquer, de patrouiller et de protéger les civils. Le Gouvernement n'a en outre pas encore délivré à la MINUAD le certificat d'exonération des droits applicables à l'importation par la voie maritime pour l'année 2016, ce qui a compliqué et retardé l'acheminement des lots depuis les ports, tandis que la demande déposée pour 2017 est toujours en attente. En outre, la MINUAD a demandé au Gouvernement de l'exonérer des nouvelles restrictions à l'importation de véhicules de plus d'un an, mais elle attend toujours la réponse.

## **VI. Exécution du mandat**

### **A. Appui à un processus de paix inclusif**

#### **Médiation de haut niveau**

32. Au cours de la période considérée, plusieurs rencontres et réunions informelles consacrées à la marche à suivre pour faire progresser la situation politique ont été

menées afin d'essayer de rapprocher les positions du Gouvernement et des groupes de l'opposition, y compris les mouvements rebelles. Le 1<sup>er</sup> octobre, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a facilité la tenue d'un atelier organisé par la coalition Appel du Soudan à Addis-Abeba et portant sur les modalités de sa participation au dialogue national. Les membres de la coalition ont alors convenu d'organiser une réunion préparatoire du dialogue national à Addis-Abeba entre ses représentants et le Gouvernement, une fois signés les accords relatifs à la cessation des hostilités et à l'accès humanitaire au Darfour et aux deux zones.

33. Du 30 septembre au 2 octobre, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a en outre tenu une série de consultations informelles à Addis-Abeba entre le Gouvernement et l'opposition, au cours desquelles il a encouragé les deux parties à revoir leur démarche de manière à tirer profit de la dynamique créée par la signature de l'accord sur la feuille de route. Du 27 au 29 novembre, dans une tentative visant à dépasser l'impasse dans laquelle se trouve la question des sites des mouvements armés, la MINUAD a organisé une réunion, à Addis-Abeba, entre les experts militaires des Forces armées soudanaises, du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), à laquelle ont participé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour le Soudan et le Soudan du Sud. Les parties ne sont toutefois pas parvenues à un accord sur le calendrier du processus de divulgation. Tout au long des mois d'octobre et de novembre, des envoyés des pays de la Troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont également rencontré des représentants du Gouvernement et des mouvements armés pour discuter de la poursuite des pourparlers de paix.

#### **Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour**

34. À la suite de la dissolution officielle de l'Autorité régionale pour le Darfour en septembre, le Gouvernement a nommé un secrétaire général par intérim chargé de coordonner les travaux des institutions établies dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour qui sont toujours opérationnelles, à savoir la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission justice, vérité et réconciliation, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour. Le Gouvernement devrait prochainement créer, au Ministère des affaires présidentielles, un organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour. Il a également indiqué à la MINUAD qu'il conserverait le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour établi en application du Protocole signé avec la faction Bachar du MJE et qu'il créerait un organe supplémentaire pour succéder au Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour afin de fournir l'appui politique nécessaire.

35. La MINUAD collabore avec le Gouvernement afin de fixer les modalités de l'appui qu'elle continue d'apporter à la mise en œuvre des dispositions encore en suspens du Document de Doha, dont beaucoup sont décisives pour s'attaquer aux causes profondes et aux principales conséquences du conflit. Parmi les dispositions essentielles qui n'ont pas encore été appliquées, on citera les objectifs à long terme relatifs à la sédentarisation des nomades, à l'amélioration des relations entre les agriculteurs et les nomades, à la réforme du droit foncier, à l'indemnisation et au

retour des déplacés et des réfugiés, et ceux qui visent à faciliter les travaux des institutions de justice et de réconciliation, le contrôle des armements et le désarmement des civils. Outre les obstacles d'ordre opérationnel et politique rencontrés, les engagements non tenus des donateurs internationaux et du Gouvernement ont été l'un des principaux obstacles à l'application de ces dispositions.

36. En raison des sérieuses difficultés financières rencontrées, le processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, qui devait initialement être mené dans les 120 jours suivant la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour, a pris un retard considérable. Au 15 décembre, seules 20 des 26 consultations locales devant avoir lieu au cours de la deuxième phase de ce processus, qui en compte quatre, avaient été menées à terme. Les débats ont porté sur les causes à l'origine du conflit, notamment les questions liées à l'insécurité; à la prolifération des armes; à la gestion des terres; au développement et à l'économie; à la gouvernance, au renforcement de l'autorité de l'État et à l'autonomisation de l'administration autochtone; au déplacement de civils et au retour volontaire des déplacés et des réfugiés; à la réconciliation. À ce jour, 2,7 millions de dollars des États-Unis et 800 000 euros ont été versés par les gouvernements soudanais et qatarien et l'Union européenne, quelque 1,4 million de dollars des États-Unis restant dus pour mener ce processus à bien.

37. Le 4 octobre, au Darfour central, la MINUAD, en collaboration avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Programme alimentaire mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement, a terminé la démobilisation de 780 ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice, de la faction du MJE favorable à la paix, des factions Moustafa Terab, Mother Wing, Free Will et Direction historique de l'Armée de libération du Soudan et des Forces populaires pour la restauration de la démocratie. Le 29 novembre, la mission a commencé la démobilisation de 700 ex-combattants à Daein, au Darfour oriental. Elle a également poursuivi la réintégration, au niveau local, des 700 ex-combattants qu'elle avait démobilisés au Darfour septentrional et au Darfour occidental.

## **B. Protection des civils**

38. Conformément à la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a continué de donner la priorité à la protection des déplacés et à la lutte contre les violences intercommunautaires. Dans ce contexte, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a dressé le bilan de la situation en matière de protection dans 174 sites accueillant des déplacés, parmi lesquels on compte des camps, des sites de rassemblement et des communautés d'accueil. Il a ainsi été possible d'évaluer le nombre approximatif de déplacés, de recenser les principaux problèmes rencontrés en matière de protection, de faire le point sur les capacités d'intervention et d'évaluer les risques. Il en est ressorti qu'il fallait tenir compte de la dynamique intercommunautaire : la mission devait prendre en considération les besoins des civils au niveau local et les difficultés auxquelles se heurtaient les déplacés pour trouver des moyens de subsistance, et adapter ses activités de protection en conséquence. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies cherchent actuellement quelles mesures d'atténuation supplémentaires pourraient être adoptées pour remédier à ces problèmes et quels mécanismes pourraient être

mis en place pour envisager et appuyer un retour volontaire et durable compte tenu des circonstances.

### **Protection physique**

39. La MINUAD a continué d'assurer la protection physique des civils, déployant des patrouilles de policiers et de militaires chargées de prévenir et de décourager les menaces de violence physique et d'y répondre, le cas échéant, surtout dans les zones de déplacement de masse. La mission a patrouillé de jour comme de nuit à l'intérieur et à l'extérieur des camps et des sites de rassemblement de déplacés, en particulier ceux qui jouxtent ses bases d'opérations. Elle a également contribué à la prévention des conflits intercommunautaires en collaborant régulièrement avec les populations locales grâce à des réseaux d'alerte précoce sur des questions de protection et de sécurité, des missions d'évaluation et de suivi des opérations militaires et des opérations de police, et des patrouilles ciblées.

40. À Sortoni et à Tawila, secteurs qui connaissent des déplacements de masse en raison des combats qui ont opposé les forces de l'État et de l'ALS-AW au premier semestre de 2016, la mission a assuré la protection constante des populations déplacées, alors que, dans d'autres camps de déplacés, des patrouilles ont régulièrement surveillé la situation. Le 28 septembre, une patrouille de la MINUAD déployée dans la base d'opérations de Sortoni a mené à bien la libération d'un civil détenu par des membres de l'ALS-AW. Le 15 novembre, les soldats de la mission ont empêché quelque 20 miliciens armés à la recherche de chameaux volés d'entrer dans le site de rassemblement de déplacés de Sortoni.

41. Au total, la MINUAD a fait 20 369 patrouilles militaires, dont 7 318 patrouilles de routine, 8 933 patrouilles de proximité, 402 patrouilles longue distance et 2 389 patrouilles de nuit, et assuré 392 escortes humanitaires et 876 escortes logistiques et administratives dans le cadre de 6 300 visites dans différents villages et 2 497 visites dans des camps et sites de rassemblement de déplacés. Le personnel de police de la MINUAD a effectué 5 779 patrouilles, contre 5 051 au cours de la même période en 2015, soit 3 027 patrouilles visant à établir la confiance dans les camps de déplacés et 2 752 patrouilles de protection des femmes et des enfants menant des activités de subsistance à l'extérieur des camps. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation du nombre de policiers hors unités constituées ainsi qu'à l'amélioration de la coordination avec leurs homologues militaires. Les patrouilles ont continué d'assurer la stabilité et la sûreté et d'exercer une action dissuasive sur les actes de violence dirigés contre la population civile.

### **Logistique et sécurité à l'appui des opérations humanitaires**

42. Au 30 novembre, le personnel de la MINUAD avait escorté un total de 248 allers-retours, pour la plupart au Darfour central et au Darfour méridional, pour aider les partenaires humanitaires à acheminer de l'aide et à évaluer la situation en matière de protection. Ces escortes ont, entre autres, accompagné des distributions de vivres aux populations touchées par le conflit dans le Jebel Marra (Golo, Guldo et Rockero) ainsi que des missions d'évaluation des besoins du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans la même zone.

**Promouvoir un environnement protecteur**

43. Dans le cadre de son action visant à promouvoir l'instauration d'un environnement protecteur au Darfour, la MINUAD a poursuivi ses activités de surveillance, de signalement et de sensibilisation afin de prévenir les violations des droits de l'homme, les violences sexuelles liées aux conflits, les violences sexuelles et sexistes commises sur la personne d'enfants, et de réduire les risques que les restes explosifs de guerre font courir aux civils. Elle a également mis ses compétences techniques au service du renforcement des capacités des institutions pénales et judiciaires, dispensant notamment des formations aux agents de police, aux membres du personnel pénitentiaire et judiciaire et aux bénévoles affectés à la police de proximité.

44. Au total, 544 infractions ont été signalées à la police de la MINUAD, contre 448 au cours de la même période en 2015. Elles ont abouti à 63 arrestations par les forces de police nationales en 2016, contre 91 au cours de la même période en 2015. Afin de faciliter l'accès à la justice et de renforcer l'état de droit au Darfour, les policiers de la MINUAD ont formé des bénévoles affectés à la police de proximité et offert des activités de perfectionnement à 415 agents de police soudanais, notamment sur la détention et la gestion des suspects, les restes explosifs de guerre, les armes légères et de petit calibre, la police de proximité, le maintien de l'ordre public, les enquêtes criminelles de base et les droits de l'homme. Ces initiatives ont renforcé les relations entre la MINUAD et les forces de police soudanaises.

45. Dans le cadre des mesures de prévention de la criminalité dans les camps de déplacés, 542 bénévoles affectés à la police de proximité ont participé à 209 patrouilles communes. La MINUAD a également tenu 392 sessions d'information à l'intention des déplacés sur des questions relatives à la criminalité et à la sécurité, et organisé sept ateliers de formation à l'intention de 257 déplacés et bénévoles sur la police de proximité, la sécurité routière, les droits de l'homme et l'accompagnement par les pairs. Elle a effectué 1 538 visites dans des postes de police et des centres de détention, afin de contrôler les conditions de détention des enfants, notamment ceux qui vivent avec leur mère, dans les établissements réservés aux mineurs. Elle a également dispensé 16 ateliers à 724 déplacés et 13 autres à des agents de la police d'État sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, l'égalité des sexes et l'exploitation et les violences sexuelles. Au total, 3 137 déplacés et 225 agents de police dans l'ensemble du Darfour ont suivi des cours d'anglais, ce qui a permis d'améliorer les échanges entre la police de la MINUAD et les déplacés en ce qui concerne le partage de renseignements et l'établissement de rapports sur les conditions de sécurité et les violences sexuelles et sexistes.

46. En septembre, dans le cadre d'un projet à effet rapide, la mission a parachevé la rénovation d'une aile réservée aux femmes dans la prison de Challah à Al-Fasher. En octobre, six détenus de cette prison ont terminé avec succès le premier programme de formation professionnelle organisé avec l'appui de la MINUAD, et d'autres programmes analogues ont été mis en place à Geneina et à Nyala. En novembre, la MINUAD a organisé six ateliers de formation sur la gestion et les opérations, auxquels 180 gardiens de prison soudanais, dont 50 femmes, ont participé. Outre les activités de sensibilisation de la mission, les autorités ont autorisé l'ouverture de nouveaux tribunaux à Masteri et à Kereinik, au Darfour

occidental, secteurs caractérisés par l'absence d'institutions garantes de l'état de droit et la survenance récente d'affrontements intercommunautaires.

47. La MINUAD a recensé 106 nouveaux cas de violation des droits de l'homme (214 victimes, dont 7 mineurs), contre 117 cas (303 victimes) au cours de la période précédente. Sur ce total, on dénombrait 29 cas de violation du droit à la vie (47 victimes, dont 1 enfant), 39 cas de violation du droit à l'intégrité physique (71 victimes), 21 cas de violences sexuelles et sexistes, notamment de viol (33 victimes, dont 4 enfants), 8 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (23 victimes). Il y a également eu 8 cas d'enlèvement (27 victimes), et un cas d'affrontement intercommunautaire entre des Zaghawa et des Aoulad Zaït au Darfour occidental (13 victimes). La MINUAD a confirmé 59 cas de violation des droits de l'homme (111 victimes), dont 47 (103 victimes) n'ont toujours pas pu être confirmés en raison des restrictions d'accès imposées par le Gouvernement. Sur les 106 cas signalés, 18 (43 victimes) auraient été commis par les forces de sécurité de l'État et des groupes alliés. Les 88 autres (171 victimes) seraient le fait d'hommes armés non identifiés, souvent désignés par les victimes comme des Arabes. Dans leurs échanges avec la mission, les victimes, dont des déplacés, ont dénoncé le peu d'empressement de la police à faire enquête et à appréhender les auteurs présumés des crimes. L'ostracisation et le faible taux de signalement continuent d'entraver l'accès à la justice, obligeant de nombreuses victimes de violences sexuelles à recourir à des mécanismes coutumiers de règlement des différends, qui privilégient souvent le maintien de la cohésion sociale au profit de la responsabilité pénale.

48. La MINUAD a également recueilli des éléments d'information sur des allégations de violations graves commises sur la personne d'enfants, dont 21 cas de meurtre et de mutilation par balle et munitions non explosées, 8 cas de viol de filles, 2 cas d'enlèvement, 3 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants et 3 cas d'attaques contre des écoles et des hôpitaux. Au Darfour septentrional, la MINUAD a constaté avec préoccupation que, depuis le mois d'octobre, 15 enfants étaient détenus dans la prison d'Al-Fasher par la police pour vol ou vagabondage. Le 20 octobre, un tribunal pénal général de Geneina, au Darfour occidental, a condamné, en l'absence d'assistants sociaux, deux délinquants mineurs âgés de 16 et 17 ans et accusés de meurtre à des peines de 5 ans en maison de correction, ce qui constitue une violation de la loi soudanaise de 2010 sur l'enfance.

49. La MINUAD, en collaboration avec l'UNICEF, a continué d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'action signé en mars 2016 visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces de l'État. Le 21 septembre, du fait de l'intervention de l'ONU, le Gouvernement a accordé la grâce présidentielle à 21 enfants qui, selon lui, avaient été capturés lors d'affrontements avec le MJE en 2015, et les a libérés. Ils ont été remis à l'UNICEF et au Conseil national pour la protection de l'enfance à Khartoum, et ils ont bénéficié d'une aide à la réintégration, à la recherche familiale et, en coopération avec la MINUAD, à la réunification. Les 22 et 23 novembre, à Genève, la MINUAD et l'UNICEF ont discuté de la marche à suivre avec le MJE et l'ALS-MM pour honorer les promesses faites dans leurs premiers accords conclus avec l'Organisation des Nations Unies en vue de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces armées et d'y mettre un terme. Au cours de la période considérée, la MINUAD a dispensé, à l'intention des institutions nationales et des populations locales, des formations sur la protection et les droits de l'enfant auxquelles 839 personnes ont participé (368 femmes et 471 hommes), dont

68 agents de police, 32 militaires et 739 déplacés et responsables locaux. Des cas de violences sexistes et sexuelles, majoritairement des viols et des tentatives de viol, ont continué d'être signalés, et peu de mécanismes ont été mis en place à l'échelle nationale pour remédier à ce problème. La MINUAD a continué d'encourager les victimes à signaler les cas de violences sexuelles et sexistes et de suivre l'avancement des dossiers en cours, pour s'assurer que les normes en matière de droits de l'homme sont bien respectées.

50. Au cours de la période considérée, les engins explosifs ont continué de faire peser une menace sur la sécurité des civils, causant la mort de trois enfants et en blessant gravement cinq, ainsi qu'une femme. De même, 286 munitions non explosées ont été localisées et détruites et 21 992 membres des populations locales habitant des zones à risques ont été formés aux risques que ces dispositifs représentent. La mission, en partenariat avec le Centre national de lutte antimines, a formé trois équipes nationales de déminage à la neutralisation des munitions non explosées. En soutien au Conseil national chargé des personnes handicapées, la MINUAD a construit six ateliers et fourni du matériel pour assurer la formation professionnelle de victimes de restes explosifs de guerre dans tous les États du Darfour, dont 350 personnes handicapées enregistrées ont bénéficié.

### **C. Médiation dans les conflits locaux**

51. Conformément à la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire à l'échelle de la mission. Les mécanismes internes et externes de coordination avec, respectivement, l'équipe de pays des Nations Unies et les administrations d'État, ont été établis dans tous les États, à l'exception du Darfour oriental, où des discussions sont toujours en cours avec le Gouvernement et les administrations autochtones. Les gouverneurs des quatre États restants ont fait part de leur détermination à diriger les efforts de coordination et à collaborer avec la mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour élaborer des plans d'action, assortis des domaines prioritaires correspondants, au niveau des États. À cette fin, la MINUAD examine également les processus et les accords de paix qui se trouvent au point mort et examine avec les administrations des États la manière de les appuyer.

52. Dans le cadre de la prévention des conflits durant la migration en cours et les saisons agricoles, la MINUAD a rencontré diverses parties prenantes dans tout le pays et à Khartoum, notamment les administrations autochtones, les comités pour une coexistence et une agriculture pacifiques, des agriculteurs et des nomades, des autorités et des responsables locaux, et a débattu avec elles de la nécessité de garantir la paix et la sécurité tout au long du dialogue. Bien que les communautés nomades et agricoles aient affirmé que les dialogues et les ateliers sur la consolidation de la paix facilités par la mission avaient contribué à améliorer leurs relations, elles ont également indiqué que la présence de nomades armés près des zones agricoles et les capacités insuffisantes des mécanismes de règlement des conflits locaux restaient des sujets de préoccupation majeurs.

53. La MINUAD a appuyé les efforts de réconciliation et les processus de paix en facilitant le dialogue, en encourageant la participation effective des responsables gouvernementaux et locaux et en menant des missions de renforcement de la confiance dans les zones touchées par les conflits intercommunautaires. À la suite

des affrontements qui ont éclaté en novembre à Greida, au Darfour méridional, la MINUAD a dirigé des visites d'équipes intégrées dans la région pour favoriser la réconciliation entre les populations Massalit, Fallata et Rizeigat. Au Darfour oriental et à Khartoum, la MINUAD a poursuivi ses échanges avec les responsables gouvernementaux et les chefs des Maaliya et des Rizeigat du sud pour appuyer le processus gouvernemental de réconciliation. En novembre, en collaboration avec des groupes locaux de jeunes, la mission a animé des débats consacrés à la consolidation de la paix à Abou Jabra et à Yassin qui ont réuni des groupes locaux, de femmes et de jeunes, et au cours desquels les participants ont pu réaffirmer leur attachement à la paix et à la réconciliation. Le 7 décembre, la MINUAD a examiné l'état d'avancement des efforts de réconciliation avec le Vice-Président Hassabo Abdulrahman à Daein, ainsi qu'avec le Gouverneur du Darfour oriental, le Service national de renseignement et de sécurité, les chefs de tribus et d'autres représentants locaux.

54. Au Darfour méridional, la MINUAD a dirigé deux missions d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix de Chetaya, signé en août entre les Bani Halba, les Dajo, les Four, les Khuzam, les Misseriya et les Zaghawa, dans lequel sont définis les droits fonciers et sont encouragés les retours, la coexistence pacifique et le respect de l'état de droit. Les responsables locaux ont indiqué que les conditions de sécurité s'étaient améliorées depuis le déploiement de militaires et de policiers supplémentaires dans la région, et l'administration de l'État a noté que ses aides financières servaient à promouvoir les retours volontaires, la restitution des terres à leurs propriétaires d'origine et la rénovation d'infrastructures de base dans la région.

## **VII. Transfert des tâches prescrites à l'équipe de pays des Nations Unies et stratégie de sortie**

### **A. Transfert des tâches prescrites à l'équipe de pays des Nations Unies et coopération avec cette dernière**

55. Conformément aux résolutions 2228 (2015) et 2296 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUAD a continué de transférer progressivement les tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, qui bénéficie d'un avantage comparatif. Le 22 novembre, un programme conjoint pour l'état de droit au Darfour pour la période 2016-2019 a été adopté, et de hauts représentants du Gouvernement ainsi que des représentants de la mission et de l'équipe de pays ont assisté à la cérémonie de signature qui s'est tenue à Khartoum. Le mémorandum d'accord entre la MINUAD et le PNUD, qui fait fond sur le programme conjoint, est en cours de finalisation et a pour objet l'achèvement, d'ici à juillet 2017, du transfert des tâches relatives à l'aide judiciaire. Par ailleurs, la mission a continué de tenir des réunions mensuelles pour bâtir une stratégie de planification, de mise en œuvre et de partage d'information conjoints concernant les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité. La faible présence de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans la majeure partie du Darfour septentrional et l'absence du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans le Darfour central, le Darfour oriental et le Darfour occidental posent un problème majeur, tout comme les réductions budgétaires actuellement imposées aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

56. Après l'achèvement du rapport semestriel sur l'application du cadre stratégique intégré pour la période allant de janvier à juin 2016, une nouvelle équipe spéciale conjointe du Bureau du Coordonnateur résident et de la MINUAD a été créée pour élaborer le prochain cadre stratégique intégré, afin que celui-ci puisse être achevé en juin 2017 au plus tard. Cela coïncidera avec la préparation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Plan d'aide humanitaire pour le Soudan par l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires, ce qui permettra de garantir la complémentarité de ces mécanismes de planification.

## **B. Stratégie de sortie**

57. En application de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité et du communiqué du Conseil de paix et de sécurité daté du 13 juin, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont poursuivi, dans le cadre des travaux du Groupe de travail mixte, leurs consultations avec le Gouvernement soudanais concernant la réalisation des objectifs de la MINUAD et l'application de la stratégie de sortie. Le Groupe s'est réuni à Khartoum du 17 au 20 octobre pour faire le point sur l'application des recommandations qu'il avait formulées dans son rapport du 23 mai. Réuni à Khartoum le 20 octobre, le Mécanisme tripartite de niveau stratégique a été informé du consensus auquel le Groupe de travail mixte était parvenu sur un certain nombre de questions concernant les modalités, le calendrier et l'étendue de la stratégie de sortie. Il a alors été convenu que le Groupe reprendrait ses travaux pour permettre la poursuite des discussions en vue d'achever l'élaboration du projet de document final. Le Groupe de travail mixte s'est donc à nouveau réuni à Khartoum du 10 au 14 novembre, mais il n'est parvenu à dégager aucun accord concernant les étapes et les modalités concrètes à entreprendre pour atteindre cet objectif, de sorte qu'il a décidé de renvoyer la question pour discussion au niveau des représentants principaux de l'ONU, de l'Union africaine et du Gouvernement soudanais.

## **VIII. Aspects financiers**

58. Par sa résolution 70/284, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 1 039,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la mission. Au 29 novembre 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 152,1 millions de dollars, alors que le montant total des contributions non acquittées en souffrance pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 087,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre, tandis que celui des dépenses liées au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## IX. Observations

59. Le conflit armé au Darfour a nettement évolué à la suite des victoires militaires que le Gouvernement soudanais a remportées contre les mouvements armés, les affrontements étant confinés dans une petite partie de Jebel Marra. Le Gouvernement a également pris des mesures pour atténuer les tensions intercommunautaires et réduire la criminalité, en particulier dans les centres urbains. Dans les secteurs où les combats armés ont cessé ou se sont atténués, le nombre de civils et de communautés en proie aux conséquences directes du conflit a diminué.

60. En dépit du tour qu'a pris le conflit et du calme relatif qui règne dans de nombreuses régions du Darfour, les revendications cruciales qui étaient à l'origine des affrontements restent sans réponse. Des solutions à long terme doivent être trouvées pour permettre le retour des déplacés qui le souhaitent et pour réduire la violence intercommunautaire. En outre, les civils continuent d'être exposés à de graves risques, notamment en raison de l'abondance des armes, de la prévalence de la criminalité, des différends intercommunautaires et des activités menées par les milices armées.

61. Je me félicite des déclarations de cessez-le-feu et de cessation des hostilités faites respectivement par le Gouvernement et les mouvements armés en octobre. Tout en prenant acte des désaccords qui continuent de les opposer sur un certain nombre de questions, je les exhorte à reprendre sans délai des pourparlers directs et à se montrer conciliants en vue de conclure un accord officiel sur la cessation des hostilités et sur l'accès humanitaire, et de parvenir rapidement à un règlement politique du conflit au Darfour. J'appelle à nouveau les dirigeants de l'ALS-AW à démontrer leur engagement envers le peuple du Darfour et à se rallier au processus de paix sans conditions préalables et sans retard.

62. Le dialogue national reste une occasion cruciale pour le Soudan de régler ses conflits politiques internes. J'engage le Gouvernement et l'opposition à poursuivre le dialogue et leur collaboration en vue d'atteindre les compromis nécessaires pour garantir que cet important processus tienne compte des vues et des aspirations de toutes les parties et de tous les citoyens du Soudan.

63. L'Autorité régionale pour le Darfour ayant été officiellement dissoute, il est essentiel de reconnaître les efforts que font les signataires du Document de Doha pour s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de l'accord. Pourtant, un certain nombre des dispositions de celui-ci relatives à l'indemnisation et au retour des déplacés et des réfugiés, à la justice et à la réconciliation ainsi qu'au désarmement, qui visent toutes à répondre aux causes profondes du conflit au Darfour, n'ont pas encore été mises à exécution. Tandis que la MINUAD et l'équipe de pays continueront de collaborer avec les nouveaux organes qui relèvent désormais du Cabinet du Président et de leur prêter main forte, je demande aux Gouvernements soudanais et qatarien ainsi qu'à la communauté internationale de poursuivre la coordination à cette fin et de s'acquitter des contributions qu'ils s'étaient engagés à verser à l'appui du Document de Doha.

64. L'absence d'un accord général de paix, l'importance accordée aux actions militaires, la présence répandue de milices armées et l'absence de politique cohérente et de législation concernant l'accès équitable à la terre et à l'eau et la gestion durable de celles-ci continuent d'attiser les conflits intercommunautaires au

Darfour. Il n'est pas rare de voir de telles situations tourner au conflit ouvert lorsque fait défaut l'appui nécessaire pour mener à bien le processus de réconciliation et appliquer les accords de paix précédemment conclus. Tout en prenant acte des efforts accomplis à ce jour, en particulier de la part des autorités des États fédérés et des responsables locaux, j'appelle le Gouvernement soudanais et toutes les parties prenantes du Darfour à continuer de collaborer avec la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies pour redoubler d'efforts sur les plans de la prévention et de l'atténuation des conflits intercommunautaires et en combattre les causes profondes.

65. Il se trouve plus de 2,6 millions de personnes déplacées dans tout le Darfour et leur sort demeure gravement préoccupant. Je demande une fois de plus au Gouvernement de collaborer avec les communautés de déplacés, la MINUAD et les agents humanitaires pour instaurer les conditions qui permettront le retour ou la réinstallation, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés qui le souhaitent. Je demande également au Gouvernement d'autoriser la MINUAD et les partenaires humanitaires à accéder librement aux populations touchées par le conflit afin de mener des missions de surveillance et de vérification, et d'acheminer l'assistance humanitaire.

66. Je suis troublé par la persistance des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits dont sont victimes les civils au Darfour, en particulier les déplacés, les femmes et les enfants. Il est essentiel de traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et de combattre l'impunité pour parvenir à l'instauration d'une paix durable. J'enjoins donc au Gouvernement de s'employer à consolider le maintien de l'ordre et de faire en sorte que nul n'échappe à sa responsabilité, en vue de créer un environnement plus sûr. J'engage également le Gouvernement à veiller à ce que les mesures de désarmement soient appliquées à tous les civils, quelles que soient leurs convictions, et à mettre en place des mesures concrètes pour contrôler ou démanteler les milices, qui sont devenues une des premières sources d'insécurité pour la population civile.

67. Les retards de dédouanement du matériel appartenant aux Nations Unies et au contingent à Port-Soudan continuent d'empêcher les effectifs militaires et de police de la MINUAD de s'acquitter efficacement de leur mandat. Malgré les progrès constatés en matière de délivrance des visas pour certains membres du personnel, je suis préoccupé par le fait que, au cours de l'année écoulée, le Gouvernement n'ait accordé qu'un seul visa au Bureau des droits de l'homme, où le taux de vacance s'élève à 46 %. J'exhorte le Gouvernement, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de l'accord sur le statut des forces, à prendre d'urgence des mesures pour lever toutes les restrictions encore imposées aux opérations de la mission.

68. Pour terminer, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, Martin Uhomoibhi, la direction et le personnel de la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire, qui continuent d'œuvrer inlassablement à la recherche d'une paix durable au Darfour, souvent dans des conditions très difficiles. Je souhaite également saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur engagement inébranlable en faveur de la paix et de la stabilité durables au Soudan.

